



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI 07 DECEMBRE**
Présents : **14** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : **15** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **01 décembre 2023**

Présents : **14**

Votants : **15**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, ~~BUREAU Nadia~~, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.~~

Absents : AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues

Absents ayant donné pouvoir : BUREAU Nadia à JEUNESSE André

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

DE 089-2023-12-005 REPRISE DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DES COTEAUX DE LA SEUDRE

Jean ETIENNE rappelle au conseil municipal que par délibération n°DE 068-2017/11-007 *CONVENTION DE SERVITUDE POUR UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES*, ce dernier avait conclu une convention avec l'aménageur du lotissement des côteaux de la Seudre en ce sens :

- la commune a sollicité l'aménageur pour utiliser le bassin de rétention créé à l'occasion du lotissement des Côteaux de la Seudre pour y déverser les eaux pluviales en provenance d'une partie de la rue de Chassagne
- en contre partie de cet usage la commune s'engage à payer une participation financière pour la création du bassin et s'engage à reprendre les parties communes du lotissement dès lors que les lots seront bâtis à 60% ou que le lotissement sera achevé depuis plus de 3 ans.

A ce jour le lotissement est achevé depuis 2018, les lots sont construits à plus de 90%, il convient donc de procéder à l'acquisition des parties communes du lotissement cadastrées section A n°2648 d'une contenance de 9.470 m² pour l'euro symbolique.

Considérant la déclaration d'achèvement du lotissement en date du 31/12/2018,
Considérant l'attestation de conformité du réseau d'assainissement délivrée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en date du 11/01/2018,

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	jeudi 14 décembre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

Considérant l'attestation de conformité délivrée par ENEDIS le 29/11/2017,
Considérant l'attestation de conformité délivrée par Orange le 24/11/2017,
Considérant le certificat de conformité délivré par l'Agence Régionale de Santé le 25/10/2017,
Sous réserve de la vérification par les services communaux de la conformité de la voirie du lotissement,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 4 voix CONTRE (ETIENNE Jean, FOUCHER Nicolas, JEUNESSES André, Bureau Nadia par pouvoir), 0 ABSTENTION

- **ACCEPTE d'acquérir la parcelle cadastrée section a n°2648 d'une contenance de 9470 m²**
- **DIT que le bien ci-dessus désigné sera acquis pour l'euro symbolique,**
- **DIT que le bien acquis sera incorporé au domaine privé de la commune,**
- **DIT que les frais d'acte seront entièrement supportés par le vendeur,**
- **CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tous documents nécessaires à intervenir pour mener à bien ce dossier**



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	jeudi 14 décembre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242
etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr